



# ' Allier Socialiste

N°3 - janvier 2014

En ce mois de janvier la Fédération de l'Allier du Parti Socialiste, par ma plume, vous adresse ses vœux les meilleurs pour l'année 2014.

Les orientations données par le Président de la République dans son message du 31 décembre nous indiquent le chemin à suivre pour faire de cette année celle du redémarrage de l'emploi. Dans cet esprit les réformes vont s'amplifier : allègement de la dépense publique et réforme fiscale, simplification de la vie de chacun, transition énergétique. Avec pour fil directeur nos valeurs de gauche dans la négociation d'une nouvelle étape du Contrat social, afin de poursuivre le redressement de la France. Alors que les premiers résultats sont là, il nous faut tenir bon !

Cette année verra la tenue d'élections municipales en mars prochain. Notre Parti continuera de rechercher le rassemblement de toutes les forces de gauche dès le premier tour sur la base de projets municipaux en réponse aux besoins et aux aspirations de nos concitoyens. Notre fédération départementale est mobilisée, dans cet objectif, au service de nos candidat(e)s. Dans ce numéro, *l'Allier socialiste* se penche d'ailleurs sur les multiples rôles du maire, pilier de la démocratie locale. Il sera par ailleurs question du porte-à-porte comme remède à l'abstention et de la rénovation de notre parti.

2014 sera également l'occasion de relancer l'Europe en votant pour une majorité de gauche au Parlement européen tournée vers la croissance et l'emploi et non l'austérité et le repli sur soi. Comme l'a expliqué le Président de la République, « *ce n'est pas en défaisant l'Europe que l'on fera la France de demain. C'est en la renforçant qu'elle nous protégera davantage* ».

C'est aussi en 2014 que seront prises des décisions importantes pour notre région et notre département, en particulier pour financer et réaliser des investissements de transports pour lesquels beaucoup de retard a été pris dans le passé. Le ministre des Transports répond ainsi à nos questions.



**Bonne année à toutes et à tous.**

Amitiés socialistes !

Jean MALLOT,  
Premier secrétaire fédéral

L'Allier socialiste,  
journal de la Fédération de l'Allier du Parti socialiste  
N°3 - janvier 2014  
12, rue Lucien Menu - BP 3102  
03105 MONTLUCON CEDEX

Directeur de la publication : Jean MALLOT

Rédacteur en chef : Sébastien BECOULET, Secrétaire fédéral à la communication  
Impression : Typocentre - Rue Benoit d'Azy - BP 1117 - 03103 MONTLUCON CEDEX

Dépôt légal janvier 2014 N°ISSN : 2269-5974

Nous remercions Denis GONENC, Jean-Louis GROTO et toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro

# Décryptage - Le Maire : un élu qui compte

*François Mitterrand, qui fut maire de Château-Chinon pendant 22 ans, expliquait que « quand on est maire, il faut aimer les gens ». Si parmi tous les mandats, celui de maire est le plus apprécié et reconnu des citoyens, c'est aussi une responsabilité importante, quelle que soit la taille de la commune, et qui a connu de nombreuses évolutions ces dernières années.*

L'appellation de « maire » apparaît pour la première fois au IXe siècle sous la plume d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, à propos de celui qui administre le village pour le compte du seigneur. Historiquement, le maire est tout d'abord titulaire d'un office. Nommé, selon l'époque, par le roi, le préfet ou le gouvernement, puis à partir de 1884, élu par le Conseil municipal (à l'exception de la sombre parenthèse du régime de Pétain), initialement pour 4 ans, et depuis 1929, pour 6 ans.

Il y a en France 36 783 maires, dont le profil a beaucoup évolué. Avec 13,9 % de femmes maires, la féminisation est encore très faible. L'âge moyen des maires était, en 2008, de 56 ans et 10 mois, 40 % d'entre eux avaient 60 ans et plus.

Sociologiquement le maire est le plus souvent un jeune retraité de la fonction publique, très disponible et ayant une bonne connaissance de l'administration.

## Une double fonction

Titulaire du pouvoir exécutif, placé à la tête de la commune-collectivité territoriale, il a également gardé de son histoire le rôle de représentant de l'Etat au sein de la commune-circonscription administrative. C'est ce qui le distingue des présidents de Conseil régional et de Conseil départemental qui n'ont pas ce second rôle exercé par les préfets.

## Représentant de l'Etat

Dans sa fonction de représentant de l'Etat, le maire est chargé de la publication, de l'application des lois et règlements et de l'exécution des mesures de sûreté générale. Il est responsable de l'organisation des élections. Le maire est également officier d'état civil et officier de police judiciaire.

Pour l'exercice de ces différentes fonctions, il est placé, selon le cas, sous l'autorité du Préfet ou du Procureur de la République, qui disposent à son égard du pouvoir hiérarchique.

## Exécutif municipal

Titulaire du pouvoir exécutif au sein de sa commune, le maire dispose de trois types de prérogatives : il prépare et exécute les décisions du Conseil municipal, peut exercer directement un certain nombre d'attributions déléguées par le Conseil municipal et est doté de pouvoirs propres.

En tant qu'exécutif du Conseil municipal, ses interventions portent sur les finances et la gestion du patrimoine. Il prépare et exécute le budget, est ordonnateur des dépenses, gère les

revenus et surveille la comptabilité communale. Il est par ailleurs responsable des marchés et des travaux, conserve et administre les propriétés de la commune, passe les actes juridiques relatifs aux propriétés et représente la commune en justice.

Au titre des pouvoirs délégués par le Conseil municipal, il peut disposer de très larges attributions dans des domaines variés tels que la réalisation des emprunts ou la passation des marchés qui constituent pour la plupart des mesures d'application d'une décision préalable du Conseil municipal.

Quant aux pouvoirs propres du maire ce sont tout d'abord des pouvoirs de police, dont la portée varie selon la taille de la ville mais demeure limitée à des mesures particulières. Le maire dispose également de pouvoirs de police spéciale concernant la salubrité, les opérations funéraires et les lieux de sépulture.

En matière d'urbanisme, il est responsable de la délivrance des permis de construire. Enfin, le maire est le supérieur hiérarchique des personnels communaux.

*Passionnante, mais lourde à assumer, cette fonction a fortement évolué avec le développement de l'intercommunalité. Dans ce contexte, la question du cumul des mandats demeure essentielle. Mais, elle sera plus aisée à résoudre lorsque les élus seront dotés d'un véritable statut.*

*Christian CHAZE*

## Vers un meilleur statut de l'élu local ?

Le Parlement examine actuellement la proposition de loi visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, présentée par les sénateurs Jacqueline Gourault et Jean-Pierre Sueur.

Elle est née d'un constat : si la loi prévoit un ensemble de droits pour les élus locaux et plus particulièrement pour les titulaires d'une fonction exécutive (droits d'absence, indemnités pour l'exercice des fonctions, formation), ces mesures ne sont pas suffisantes. Les études montrent un inégal accès aux fonctions électives (sur-représentation des retraités et des fonctionnaires, sous-représentation des femmes) et une inégale capacité à s'investir librement dans l'exercice des mandats.

Sans mettre en place un statut global de l'élu, la proposition de loi préconise des améliorations réelles relatives aux indemnités de fonction des maires et délégués communautaires, au droit à suspension du contrat de travail pour les adjoints dans les communes de plus de 10 000 habitants, à l'allocation différentielle de fin de mandat dont le versement est porté à un an, à la validation des acquis de l'expérience ou encore au droit à la formation.

## A lire - Porte-à-porte, Reconquérir la démocratie sur le terrain, Calmann-Lévy, 2013.

Le porte-à-porte a été un élément décisif de la victoire de François Hollande en 2012 avec 5 millions de portes frappées dans toute la France. Les trois auteurs, à l'origine de ce projet, nous décrivent cette aventure inspirée de la campagne de Barack Obama en 2008.

« Pourquoi aller voir les gens un par un quand on peut en toucher 50 millions avec un spot télévisé ou envoyer des millions d'e-mails d'un simple clic ? La réponse est simple : parce que c'est plus efficace pour gagner des voix » : en réinstaurant un contact direct et des moments d'échange entre les militants et les électeurs dans les quartiers populaires et en zones rurales, le porte-à-porte permet d'enrayer la montée de l'abstention. C'est aussi un moyen de lutter contre le vote FN : 20% des électeurs qui s'apprêtaient à voter pour Marine Le Pen au premier tour auraient finalement opté pour François Hollande après la visite d'un volontaire.

L'ouvrage fourmille également de propositions pour augmenter la participation électorale : généraliser l'inscription automatique, développer les campagnes d'information, rapprocher la date limite d'inscription sur les listes électorales de l'élection. Enfin, les auteurs opèrent une critique souvent salutaire et nécessaire sur des partis « déconnectés », centrés sur des luttes intestines et qui peinent à retenir les nouveaux militants. Le travail de terrain - pendant les campagnes électorales mais également en dehors - est ainsi nécessaire pour redonner goût à la politique.

En somme et alors que les municipales approchent, un ouvrage à mettre entre les mains des futurs candidats et de tous les militants... de terrain !

Sébastien BECOULET

## Vie de la Fédération - Pour une république démocratique !

Notre République est-elle en danger ? Nous, socialistes, avons le devoir incessant de raviver par elle le désir que tous les progressistes portent : celui de construire un monde juste avec des hommes libres.

Notre République a une longue histoire, un profond enracinement. Depuis les Lumières et le rêve d'une société meilleure, de la Révolution qui l'installa à l'émergence du socialisme qui la renforça, nous savons ce que notre République démocratique a porté comme progrès sociaux et sociétaux et que ses valeurs de liberté et de justice sont le cœur palpitant du sens politique que nous défendons chaque jour.

Alors quelle République aujourd'hui, quelle démocratie ? Nous célébrons cette année les 70 ans du vote des femmes, depuis lors la parité s'inscrit dans nos institutions, et, scrutin

après scrutin, des femmes s'engagent et transforment peu à peu le paysage politique français.

Aujourd'hui, deux questions sont posées : le non-cumul des mandats et le renouvellement de nos pratiques politiques. Le PS a engagé un vaste travail afin que chacun puisse mieux s'engager et prendre part à la vie politique.

Durant l'année 2014, la Fédération de l'Allier, en coordination avec le Secrétariat national à la rénovation, organisera des ateliers autour des thèmes suivants :

1. L'Europe dans le parti : comment penser le socialisme européen à tous les niveaux (militant, section, fédération, instances nationales).
2. Des mises en œuvre : créer des comités d'agglomération et des nouveaux espaces de rencontres entre adhérents et sympathisants.
3. Pour une élaboration participative du projet du PS, un socle commun pourrait être construit en amont par chacun d'entre nous.

Dans un premier temps, un questionnaire sera adressé à chaque militant, ensuite des rencontres seront organisées pour en débattre. Comme pour toute tâche ardue, il nous faudra patience et longueur de temps. Mais n'est-ce pas cela aussi être socialiste ?

Raoul DIAT

## Entretien avec Frédéric Cuvillier, ministre chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche



Déplacement de Frédéric Cuvillier sur la RCEA en juillet dernier

*Pouvez-vous nous présenter les objectifs de la réforme ferroviaire que vous souhaitez mettre en œuvre ?*

C'est pour moi une réforme emblématique de la gauche : la réaffirmation du service public du rail après la réforme ratée du Gouvernement Juppé en 1997. Cette réforme poursuit cinq objectifs clairs : 1. Un service public renforcé, mieux piloté par l'État et sous le contrôle de la Nation ; 2. Un groupe public industriel intégré, fleuron national ; 3. Un pacte national pour assurer l'avenir du service public ferroviaire ; 4. La construction d'un cadre social commun à l'ensemble du secteur ferroviaire avec maintien du statut des cheminots ; 5. Un système ferroviaire sous le contrôle d'un régulateur aux prérogatives renforcées.

Concrètement, nous aurons un établissement de tête qui gèrera les choix stratégiques en matière de rail et deux établissements filles : SNCF Mobilités qui s'occupera du déplacement des trains et des voyageurs et SNCF Réseau qui s'occupera des rails. Plus simple, plus efficace et plus stratégique, voilà le système ferroviaire de gauche que nous allons mettre en place.

*L'année 2013 a encore été marquée par de graves accidents mortels sur la RCEA. Quels sont le dispositif retenu pour la mise à 2x2 voies de cet axe et le calendrier envisagé ?*

C'est un sujet prioritaire des transports du quotidien sur lequel j'ai souhaité m'engager pleinement. L'aménagement de la RCEA dans l'Allier et la Saône-et-Loire permettra de faire baisser les accidents graves sur cette route tristement célèbre. Pour l'Allier, j'ai ainsi décidé, en lien étroit avec le Conseil général, une accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA via la mise en concession de l'axe, permettant un achèvement de la totalité de l'aménagement en 2020.

J'insiste sur le fait que, pendant la concrétisation de la mise à 2x2 voies de l'axe, les aménagements nécessaires de sécurisation des sections qui le nécessitent seront poursuivis.

*Qu'en est-il des autres projets d'infrastructures routières dans l'Allier ?*

Je connais l'importance des besoins en investissements routiers dans l'Allier, qu'ils s'agissent de l'aménagement de la RN7, avec par exemple les déviations de Varennes-sur-Allier et de

Villeneuve-sur-Allier en priorité, ou du contournement nord-ouest de Vichy. Ce sont des transports qu'empruntent chaque jour nos concitoyens, pour lesquels je m'investis.

Nous travaillons actuellement sur la prochaine génération de contrats de plan Etat-Régions 2014-2020, qui comportera un volet important consacré aux infrastructures de transports. Il s'agit dans les prochains mois de définir, en partenariat avec les collectivités, les opérations prioritaires de désenclavement, de décongestion, de modernisation et de développement des réseaux routiers et ferroviaires. C'est dans ce cadre que sont actuellement examinés les moyens d'avancer sur les différents dossiers routiers de votre département.

*La Région a engagé en 2009 avec l'Etat et Réseau Ferré de France un « plan rail » de 213M€ pour rénover le réseau ferroviaire auvergnat. Il reste cependant des investissements indispensables à réaliser pour des lignes inter-régionales. Quels sont les engagements de l'Etat en la matière ?*

Ma priorité, c'est l'amélioration des réseaux existants et des transports du quotidien. Je le fais sur les routes, je le fais également sur les rails, par la mise en place des prochains contrats de plan Etat-Régions et d'un grand plan de modernisation du réseau ferroviaire, de 2,5 milliards d'euros par an pour l'ensemble de la France, qui permettront de poursuivre l'effort de renouvellement et de modernisation en le concentrant sur les lignes les plus circulées et les nœuds ferroviaires les plus contraints. La déclinaison territoriale de ce plan est actuellement en cours, l'Auvergne en profitera pleinement.

Enfin, le gouvernement souhaite renouveler les trains du quotidien d'ici 2025. Une première commande de 510 M€ d'automoteurs vient d'être passée à Alstom. Une partie de cette commande est destinée à remplacer une partie du matériel roulant circulant sur la ligne Paris-Vierzon-Bourges-Montluçon. S'agissant de la ligne Paris-Clermont, elle sera concernée par une deuxième commande. L'appel d'offres sera lancé en 2015 et la mise en service des nouvelles rames est envisagée à l'horizon 2018/2019. Dans l'attente de ces livraisons, nous travaillons avec la SNCF à permettre la circulation de rames TGV rénovées. Par ailleurs, un travail est lancé avec les régions afin de mieux articuler les circulations des différents trains quotidiens sur le territoire.

*Pouvez-vous nous détailler les prochaines étapes du projet de ligne à grande vitesse POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon) ?*

La Commission « Mobilité 21 » a considéré que l'échéance de réalisation de la LGV POCL était fortement corrélée à la saturation de la ligne existante entre Paris et Lyon. La Commission a estimé majoritairement que les conditions de saturation ne permettent pas actuellement de justifier l'engagement des travaux avant 2030. Mais, elle ne ferme aucune porte pour l'avenir car elle recommande de préserver la possibilité d'anticiper la réalisation de la LGV POCL.

Je m'inscris totalement dans l'analyse effectuée par la Commission. Aussi, en novembre dernier, j'ai demandé la mise en place d'un observatoire de la saturation ferroviaire de l'axe Paris - Lyon actuel. Parallèlement, j'ai demandé au préfet de la région Auvergne de relancer le dialogue avec les élus, dans l'objectif de converger vers un scénario unique pour la LGV à la fin de l'année 2014.